



Le 23 novembre 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous avons été conviés jeudi prochain à un Groupe Départemental des Directeurs d'Ecole à la DSDEN de l'Yonne, à l'initiative du Ministère, souhaitant associer les Directeurs à la réflexion sur le changement de leur statut dans la droite ligne des propositions de la loi Rilhac votée en première lecture à l'Assemblée Nationale.

Cette Loi poserait les jalons de la transformation des missions des directeurs d'écoles pour en faire des supérieurs hiérarchiques. Elle induit une augmentation des missions, des responsabilités des directeurs pour en faire des managers d'école, délégués de l'autorité académique, voire évaluateurs des autres personnels... et ne répond en rien aux revendications. Ce projet de Loi est un danger pour les directeurs et pour l'Ecole !

Ce Groupe de travail n'a pour nous aucune légitimité. Il est fondé sur le déni de la représentativité de nos organisations syndicales en y invitant en parfaite opacité et sur choix de leur ien des Directrice et directeurs supposés être les porte-voix de leurs collègues. Laisser croire à une consultation des personnels dans ce cadre est un mensonge, un effet d'annonce, permettant surtout d'éviter d'avoir à répondre aux revendications !

Cette mise à l'écart de la représentation des personnels est dans la continuité de la disparition des instances paritaires du fait de la loi Dussopt qui a déjà fait disparaître les CAPD et le suivi du mouvement et de la carrière, mais qui prévoit également la fusion des instances CTSD et CHS-CT.

Nous n'avons pas besoin d'un « GDDE » pour savoir ce dont les directeurs d'école ont besoin :

- temps de décharge supplémentaire,
- aides administratives statutaires,
- allègement des tâches chronophages et inutiles,
- reconnaissance salariale accrue.

Le suicide de notre collègue Christine Renon, les nombreux appels à l'aide de nos collègues Directrices et directeurs qui nous font quotidiennement part de leurs souffrances et les burn-out qui se multiplient, viennent rappeler, si besoin en était, l'impossible mission qui leur est confiée et leurs conditions de travail dégradées.

Nous n'acceptons pas que des Directeurs d'Ecole choisis arbitrairement servent de caution à une prétendue écoute des agents concernés par le Ministère qui pourra ensuite clamer haut et fort que des propositions ont été construites avec le personnel alors que le projet de loi Rilhac est déjà sur la table.

Nous n'acceptons pas que nos syndicats représentatifs soient exclus et ne puissent porter les revendications. Nous ne reconnaissons pas ce GDDE et appelons les collègues invités à ne pas y participer et à préférer l'action syndicale libre pour faire remonter leurs exigences !

Jérôme Thiriet, pour le SNUDI-FO 89
Johann Goût, pour le SNUipp 89